

L'IMPACT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DES MÉDIAS SOCIAUX SUR LES INSTITUTIONS JURIDIQUES

ICAJ

Institut canadien
d'administration
de la justice

44^e CONFÉRENCE ANNUELLE | S'adresse à toute la communauté juridique

Écouter. Apprendre. Inspirer.

Du 16 au 18 octobre 2019 • Hôtel Le Bonne Entente • Québec



La conférence annuelle de 2019 de l'ICAJ sur « L'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur les institutions juridiques » pose un regard lucide et critique sur les défis que les tribunaux et les professions juridiques doivent relever afin de maintenir la confiance du public dans l'administration de la justice.

Les rapports que nous entretenons avec l'information sont bouleversés par les technologies : les modes de communication sont en mutation, l'information circule dans un réseau de canaux disparates, le langage se transforme avec l'utilisation de sigles et d'émoji de tous genres.

Les concepteurs de logiciels d'intelligence artificielle proposent des modèles d'assistance à la prise de décision. La preuve documentaire inclut des captures d'écran dont la traçabilité est incertaine. Les garanties juridiques de protection de la réputation et de la vie privée se heurtent à la dispersion de l'information et à son appropriation pour des fins souvent discutables.

Ces phénomènes confrontent les tribunaux et les professions juridiques à la nécessité d'adapter leurs façons de faire et d'en assurer la cohérence avec les valeurs qu'ils ont pour mission de promouvoir et de protéger. Comment se positionneront-ils ?

*La participation à ce programme est approuvée, conformément à l'article 41(1) de la Loi sur les juges.
Pour les avocates et les avocats des provinces où la formation continue est obligatoire :
Ce programme est offert par un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire.*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
44^e CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ICAJ : « L'impact de l'intelligence artificielle et des médias sociaux sur les institutions juridiques »
Du 16 au 18 octobre 2019, Hôtel Le Bonne Entente, Québec

Veuillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne sécurisé :
<https://ciaj-icaj.ca/fr/programmes-de-formation/conference-annuelle-2019> ou remplir cette page.

Nom :
Prénom :
Titre :
Organisme :
Adresse :
..... Code postal :
Courriel :
Téléphone : Fax :

Je parle : français anglais anglais et français
(La traduction simultanée est offerte lors des séances plénières)

FRAIS D'INSCRIPTION – Tarif spécial jusqu'au 1^{er} AOÛT 2019
(Petit-déjeuners, pauses, lunchs et documentation inclus)

membre : **795 \$** ~~895\$~~ non membre : **945 \$** ~~1045\$~~
 jeune avocat(e) (5 ans et -) membre : **525\$** ~~625\$~~ non-membre : **625\$** ~~725\$~~
 étudiant(e) : **75 \$** (inscrit(e) à temps plein à l'université, au Canada)

JE PARTICIPERAI AUX COCKTAILS DE RÉSEAUTAGE (17 H À 18 H 30)

Mercredi 16 oct. Oui Non Jeudi 17 oct. Oui Non
Je serai accompagné(e) Oui Non

Nom de l'invité(e) ou des invité(e)s.....
.....

Avez-vous des restrictions alimentaires? Oui Non

Lesquelles?.....

PAIEMENT :

Chèque Visa MasterCard AmEx

N° de carte : Date d'exp.:

Nom sur la carte :

Code de sécurité : Signature.....

Je désire recevoir l'infolettre de l'ICAJ

DEVENEZ MEMBRE ! Économisez jusqu'à 150 \$ par programme et comblez vos heures de formation continue

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum de discussion pour toutes les personnes intéressées par l'administration de la justice.

C'est grâce à la participation de ses membres que l'ICAJ peut continuer à faire évoluer l'administration de la justice et contribuer à préserver un système judiciaire fort et indépendant.

Cotisations et catégories de membres

Individuel **150 \$**

Les frais d'inscription sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en vertu des indemnités offertes dans leur profession.

Jeune avocat(e) **100 \$**

Les jeunes avocat(e)s (5 ans et moins) ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Retraité(e) **75 \$**

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Étudiant(e) **10 \$**

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ou au Barreau ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

Don

Pour soutenir la mission de l'ICAJ, vous pouvez aussi faire un don; vous obtiendrez alors un reçu d'impôt pour don de bienfaisance (no d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don : _____ \$

HÉBERGEMENT :

Hôtel Le Bonne Entente, 3400 Chemin Sainte-Foy, Québec (Qc)
Les participants sont priés d'effectuer leurs propres réservations.
Détails à venir concernant les tarifs préférentiels.

POLITIQUE D'ANNULATION

- 30 jours ou plus avant l'événement : frais administratifs de 40 \$
- 7 jours ou plus avant l'événement : 50 % des frais d'inscription
- Moins de 7 jours avant l'événement : aucun remboursement
Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire

POUR S'INSCRIRE

Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement :

Par la poste

Institut canadien d'administration de la justice
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
3101, Chemin de la Tour, bureau A-3421
Montréal (Québec) H3C 3J7

Par courriel

icaj@ciaj-icaj.ca

Par télécopieur

514 343-6296

SUIVEZ-NOUS!



Pour en savoir plus sur l'ICAJ et sur les avantages de l'adhésion, veuillez communiquer avec nous par courriel à icaj@ciaj-icaj.ca ou par téléphone au 514 343-6157. Nous vous invitons également à visiter notre site Web au www.ciaj-icaj.ca